



DOSSIER DE PRESSE

Assemblée plénière de décembre 2011

I. Budget 2012 : 1,692 milliard d'euros

Les dépenses Chiffres clés

Les recettes Chiffres clés

II. Nos priorités

1. Jeunesse

Le Département renforce sa politique jeunesse

Le Département lance le « Pass'Installation »

Le Département crée « Citoyens 76 » et accompagne les jeunes dans des missions de service civique

Le Département soutient les associations de jeunesse et d'éducation populaire

Le Département augmente ses dotations aux collèges

2. Solidarités

Le Département met en place le Contrat Départemental de Cohésion Sociale (CDCS)

3. Culture

Le Département propose une programmation 2012 riche dans ses sites et musées

4. Aménagement du territoire et infrastructures

Le Département dessine un nouveau schéma directeur pour ses routes

5. Développement Durable

Le Département pilote la démarche Natura 2000 pour les Roches d'Orival



CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr
Directeur de la Communication : Vincent Lalire | vincent.lalire@cg76.fr

www.seinemaritime.net

Un budget de relance, résolument tourné vers la jeunesse et l'avenir

Les élus du Département de Seine-Maritime étaient rassemblés aujourd'hui en assemblée plénière pour le vote du budget 2012, Didier Marie, Président du Département a souligné l'effort réalisé par ce budget, marqué par la volonté de répondre à l'urgence sociale, de préparer l'avenir en particulier avec une nouvelle politique en faveur de la jeunesse et en confortant la compétitivité et l'attractivité de la Seine-Maritime.

« Préparer l'avenir, cela implique surtout d'avoir le courage de se réinventer. Autonomie de l'individu, animation et investissement sur nos territoires sont des priorités du budget 2012 du Département de Seine-Maritime, marqué par notre volonté de relance et d'optimisme pour les Seinomarins. Notre budget 2012 sera un budget solidaire, citoyen et orienté vers les préoccupations majeures des Seinomarins pour l'emploi, l'insertion ou l'amélioration de la vie quotidienne. **L'opposition UMP n'est jamais à une contradiction près et a voté contre ce budget de relance mais pour tous les dispositifs innovants qui en découlent.**

Un budget citoyen, pour maintenir l'effort sur les Solidarités. Ce budget réaffirme ce qui est à la fois un cœur de métier, une méthode et une philosophie : la solidarité. Ce lien que nous devons tisser chaque jour entre les femmes et les hommes de tous âges et de toutes conditions. Nous ne renonçons, en la matière, à aucun de nos engagements. Nous l'avons vu, ce sont plus de 720 millions d'euros que nous y consacrons. Ce budget réaffirme que la solidarité, c'est aussi, dans un moment de raréfaction des moyens publiques, donner plus à ceux qui ont moins, agir pour les Séniors, accompagner les familles.

Un budget solidaire, pour aider les Jeunes à devenir autonomes. Le Pass'installation, JAVA, Citoyens 76 sont des orientations fortes, des choix innovants, des solutions concrètes et efficaces. L'on dit souvent de la jeunesse qu'elle doit être soutenue, car elle est notre avenir. Ce n'est pas suffisant : elle est aussi notre présent. Elle vit, étudie, travaille sur nos territoires. Ce sont des citoyennes ou des citoyens en devenir et ils doivent être accompagnés dans leur installation, lorsqu'ils quittent le domicile familial, accompagnés dans leurs études et dans leurs engagements citoyens et solidaires.

Un budget de relance, pour l'investissement local et l'emploi. Nous avons essayé d'éviter, à tout prix, un effet de vases communicants entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement. A ce propos, l'on ne peut que souligner et regretter les contradictions d'un président de la république qui affirme, lors de son discours de Toulon, le caractère essentiel de l'investissement public pour notre économie, et dont le gouvernement, dans le même temps, assèche la capacité des collectivités à assumer ce rôle. La part des collectivités dans l'investissement décroît lentement pour atteindre en 2012, 63% contre plus de 70% les années précédentes. En Seine-Maritime, nos efforts en la matière demeureront élevés, environ 217 millions d'euros. La Seine Maritime est l'un des Départements qui investit le plus sur ses territoires.

Ce budget est l'expression du **volontarisme de ceux qui ne se résignent pas face à la crise**. En adoptant ce budget, nous affirmons hautement et clairement nos ambitions. Et surtout, nous envoyons aux Seinomarins un message d'espoir. »

Didier Marie,
Président du Département de Seine-Maritime

I. Budget 2012 : 1,692 milliard d'euros

En application du plan de consolidation, le budget 2012 opère des choix clairs : dans un environnement toujours contraint (les dépenses sociales obligatoires augmentent et les recettes s'amenuisent), la majorité départementale conforte ses priorités et dégage des moyens pour de nouvelles actions, qui répondent aux besoins immédiats des Seinomarins.

Ce budget affiche donc des dépenses prioritaires : les actions liées à l'aide sociale, l'éducation, l'aménagement du territoire, les transports et les infrastructures. Pour faire face à la crise qui accroît les besoins et les attentes des Seinomarins - des plus jeunes comme des plus âgés - le Département s'engage à leur côté.

Le niveau des recettes est toujours aussi extrêmement préoccupant : les dotations de l'Etat sont gelées, les compensations de transfert de charge chroniquement sous évaluées et le produit d'une fiscalité directe et indirecte dont le Département a largement perdu le contrôle est lui aussi partiellement gelé.

L'engagement de l'Etat de compenser les pertes de produits occasionnées par la réforme fiscale, aboutira sans doute à la même sous compensation chronique que nous connaissons pour l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prestation de Compensation du Handicap.

Ce budget d'un montant de **1,692 milliard d'euros** démontre, une fois encore, que le Département demeure résolument engagé auprès des communes, des associations, du tissu des TPE/PME, de tous ses partenaires au service de l'environnement, ou du logement. **Ce n'est ni un budget au rabais ni un budget de renoncement mais un budget de résistance, résolument tourné vers les personnes les plus en difficulté.**

Avec 618M€, le compteur de la dette du gouvernement aux Seinomarins tourne toujours. Nos marges de manœuvre financières ont purement et simplement disparu avec les transferts de charge, de compétences et les réformes fiscales. Le manque à gagner cumulé ainsi généré a des conséquences très lourdes sur la situation financière du Département.

Enfin ce budget témoigne de volontarisme et de détermination à dynamiser le territoire, à faire que celles et ceux qui y vivent s'y sentent heureux et fiers, puissent y construire un projet de vie à la fois personnel et professionnel. Il est le reflet de cette ambition.

A. Les recettes : - 1%

L'ensemble des recettes réelles s'élève à 398.2M€ pour les recettes de la section d'investissement (-11.95%) et 1,290 milliard d'euros pour les recettes de la section de fonctionnement (+3%).

Comme indiqué lors du débat des orientations budgétaires, une augmentation minime et maîtrisée du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est proposée afin d'équilibrer dans de bonnes conditions le budget. Cette augmentation sera de 3%, soit autour de 19€ en moyenne et par an pour une propriété bâtie.

B. Les dépenses :

L'ensemble des dépenses s'élève à 483.6 M€ pour les dépenses d'investissement et 1,2 milliard d'euros pour les dépenses de fonctionnement.

- Solidarités : 722.2M€(+2.54%)

Les dépenses de solidarité représentent le premier budget de la collectivité départementale avec 57,11 % des dépenses de fonctionnement. La hausse de ce budget touche tous les postes des interventions habituelles et obligatoires : l'aide à l'enfance et à la famille (+3,54%) l'aide aux personnes âgées (+6,13%) l'aide aux personnes handicapées (+1,25%) le Revenu de Solidarité Active (+5,63%). Par ailleurs les dépenses d'aide à l'habitat, bien que non obligatoires, sont maintenues, avec un volume pour s'adapter au contexte de crise, pour continuer à apporter une aide indispensable au logement social.

RSA et RMI	186.6 M €
Enfance et Famille	156.4 M €
Personnes handicapées	143 M €
APA	126 M €
Personnes âgées	75.1 M €
Politique Habitat	22.1 M €
Action Sociale territoriale	8 M €

PMI Action de santé	3.5 M €
Santé publique	777.500 €
Coopération décentralisée	653 761 €

- **Emploi et aménagement du territoire : 41.2 M€(- 2.9M€)**

Les dépenses du domaine de l'emploi et de l'aménagement du territoire, sont globalement en baisse. Cette baisse n'affecte cependant pas les aides à l'emploi qui en cette période de crise font l'objet de concours complémentaires.

Aménagement du territoire	13.2 M €
Action économique et Emploi	13.7 M €
Infrastructures portuaires	6.8 M €
Soutien au développement du tourisme	3.8 M €
Soutien à l'agriculture et à la forêt	2.6 M €
Aménagement Foncier	497 700 €
Commerce et artisanat	400 000 €
Pêche	144 406 €

- **Egalité des droits (Education, Jeunesse, Sports, etc.) : 204.6 M€(+3.3M€)**

3,3 M€ de dépenses sont prévues en plus sur la section de fonctionnement alors que les dépenses de la section d'investissement sont en baisse. Il faut noter la stabilité des crédits alloués à l'aide au sport et surtout l'augmentation des dépenses de transport scolaire (+ 5 M€).

Collèges	112.6 M €
Transports scolaires	56,2 M €
Culture	15.2 M €
Sport	12.9 M €
Jeunesse	3.7 M €
Education hors collèges	2.9 M €
Citoyenneté	462 418 €
Lutte contre les discriminations	799 990 €

- **Qualité de vie : 171.1 M€(+1.8M€)**

Cette augmentation de 1.8M€ des dépenses s'explique par la mise en chantier et la poursuite d'opérations de travaux déjà programmées pour les gendarmeries, les berges de la Seine et les plages du littoral, auxquelles s'ajoute une hausse de 3,3% des dépenses pour le transport des voyageurs, hors transport scolaire.

Sécurité	56.1 M €
Routes	54.1 M €
Transports de voyageurs	23.3 M €
Soutien à la qualité de l'eau	15.4 M €
Soutien à la protection de l'environnement	6.2 M €
Bacs départementaux	4.4 M €
Lutte contre les inondations	3.6 M €
Déplacements doux	2.7 M €
Littoral et berges de Seine	3.4 M €
Santé et protection animale	1 M €
Développement durable	905 874 €

- **Frais de structure : 553.6 M€(dont frais financiers) (-18.4M€)**

Les frais de structure présentent une réduction de 18,4 millions d'euros (- 3,41%), avec des dépenses en réduction pour l'entretien et les travaux dans les bâtiments départementaux (- 5,1 millions d'euros), pour le fonctionnement général de l'administration (- 3,1 millions d'euros) et pour son équipement en matériel et mobilier (- 800 000 euros) et enfin pour la communication et les relations publiques (- 430 000 euros).

Le seul poste de dépenses en augmentation est celui des dépenses de personnel (+ 1,21%) tout en précisant que ces dépenses ne comprennent pas la rémunération des assistantes familiales, prises en compte avec l'aide à l'enfance(+ 1,6 millions d'euros), mais comprennent les frais de formation et de déplacement.

II. Nos priorités

1. Jeunesse

La Seine-Maritime est l'un des départements les plus jeunes de France. 40% de sa population est âgée de moins de 30 ans et 25,7% des Seinomarins ont moins de 20 ans. Aujourd'hui **52 dispositifs sont dédiés à la jeunesse** dans des domaines aussi variés que l'emploi, la santé, l'éducation, la mobilité, etc.

De l'enfance à l'adolescence, le Département a initié plusieurs dispositifs.

En matière d'éducation, le Département a mis en place, en 2006, le Contrat de Réussite Éducative Départemental (CRED) qui bénéficie à tous les collèges publics seinomarins. Sur l'année scolaire 2009/2010, 7 871 élèves ont ainsi bénéficié d'actions d'accompagnement scolaire et 1 330 projets éducatifs ont été financés au bénéfice de 76 801 collégiens. Le Département favorise également à plusieurs titres l'accès à la culture des jeunes, facteur d'émancipation, notamment par le soutien aux enseignements artistiques, l'accès à la diffusion artistique et le dispositif Pass'culture. Chaque année, plus de 33 000 jeunes font la demande de ce chéquier nominatif d'une valeur de 40€, soit plus de 54% de l'effectif des collégiens du département. Quant à la pratique sportive, elle constitue sous toutes ses formes un vecteur majeur d'éducation, de vie sociale et de qualité de vie pour les jeunes Seinomarins. Pour cela, le Département a souhaité s'engager aussi fortement en apportant un soutien aux comités départementaux et aux clubs sportifs, en apportant directement une aide individuelle à 23 242 jeunes avec le « Pass'sport 76 », en développant des actions de sensibilisation à la pratique sportive telles que Ludisport76 et en soutenant les bases de plein air, l'USEP, l'UNSS, etc. Le Département intervient aussi dans le domaine de l'accès aux loisirs et aux vacances, notamment par l'aide aux ACCEM (Accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs), gérés par des associations ou les collectivités locales, le soutien aux dispositifs « Vacances Pour Tous » et « Opération Premier Départ », permettant à des enfants et des familles de vivre des vacances collectives.

De l'adolescence à l'âge adulte, le Département accompagne aussi les jeunes, en faveur de leur autonomie et de leur engagement citoyen.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est l'un des dispositifs clés de l'action départementale au bénéfice des jeunes Seinomarins. En 2010, sur 7457 demandes d'aides présentées, 5 879 ont été accordées (un jeune pouvant bénéficier de plusieurs aides dans l'année). Le Département contribue également au fonctionnement des structures dédiées à l'insertion des jeunes (Missions locales et PAIO). Le Département leur offre aussi des moyens leur permettant de s'épanouir, en les encourageant à s'engager dans des actions collectives au titre du dispositif d'aide aux Jeunes Impliqués dans la Vie Associative. De la même façon il encourage la mobilité internationale des jeunes portant un projet humanitaire, ainsi que les échanges internationaux de jeunes. Chaque année, le Département invite l'ensemble des acteurs de la jeunesse à se rencontrer autour de ces projets lors des Rencontres Jeunesse. 600 acteurs de la jeunesse ont participé à la dernière édition.

Accompagner les jeunes Seinomarins de l'enfance à l'âge adulte :

Le Département renforce sa politique en faveur de la jeunesse

Afin de faire face aux réalités nouvelles, le Département a décidé de compléter et amplifier sa politique jeunesse afin d'accompagner les jeunes Seinomarins de l'enfance à l'âge adulte, tout en soutenant l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté. Cette démarche fera ainsi écho aux travaux menés dans le cadre du projet de territoire « Seine-Maritime, imaginons 2020 », prévoyant la participation des jeunes à l'élaboration des politiques qui les concernent. Un diagnostic territorial sera réalisé dans le cadre d'une démarche transversale pour répondre au plus près des besoins des jeunes et ouvrir des chantiers tels que l'Éducation à la citoyenneté dans le cadre du CRED, la lutte contre les addictions et la prévention contre la violence, les nouveaux usages du numérique, la participation et l'expression des jeunes dans l'espace public, le renforcement des rencontres Jeunesse, l'émergence de nouvelles pratiques artistiques et culturelles, la révision d'attribution du FAJ, le logement des jeunes, la pratique concrète du développement durable, le service civique et l'initiative et l'engagement des jeunes dans le cadre associatif.

Encourager l'accès à l'économie solidaire :

Le Département lance le « Pass'Installation »

Le Département lance un nouveau dispositif, le « Pass'Installation » afin d'aider les jeunes à s'installer dans un logement autonome.. Ce « Pass'Installation » s'adresse aux Seinomarins âgés de 18 à 25 ans. Un chéquier d'une valeur de 100€ permettra aux bénéficiaires d'acheter un meuble ou un appareil électroménager, exclusivement auprès d'une ou plusieurs associations ou entreprises d'insertion partenaires du dispositif et recyclant du matériel électroménager d'occasion, conformément aux objectifs du développement durable.

Favoriser l'accès à la citoyenneté :

Le Département crée « Citoyens 76 » et accompagne les jeunes dans des missions de service civique

Face aux défis civiques que génèrent les difficultés d'insertion d'une large partie de la jeunesse, le Département renouvelle sa confiance envers les jeunes en créant un nouveau dispositif appelé « Citoyens 76 », à destination des jeunes Seinomarins âgés de 16 à 25 ans, désireux d'accomplir volontairement des missions d'intérêt général, sous la forme d'un service civique. Les missions d'intérêt général susceptibles d'être portées par ces citoyens volontaires s'articulent autour de neuf grandes thématiques, avec l'idée de mener à bien des actions altruistes, au bénéfice des populations les plus fragiles : **culture et loisirs, éducation pour tous, environnement, solidarité et sports.**

Soutenir les associations de jeunesse :

Un partenariat renforcé avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire

Pour répondre à l'évolution des orientations de la politique départementale de jeunesse, le Département renforce son partenariat avec les associations têtes de réseaux et les mouvements d'éducation populaire intervenant à l'échelle de la Seine-Maritime autour de conventions d'objectifs pluriannuelles, permettant l'expression d'ambitions communes.

Le Département de Seine-Maritime a regroupé l'ensemble des actions visant à soutenir l'engagement des jeunes Seinomarins dans un nouveau dispositif dénommé « **J.A.V.A.** », **Jeunes Actifs dans la Vie Associative**. Il s'adressera aux associations et aux jeunes de 13 à 25 ans, agissant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, les impliquant dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets qui devront s'inscrire dans les thématiques portées par le Département.

Développer les aides à l'éducation :

Le Département augmente ses dotations aux collèges

Depuis 2004, le Département a souhaité mettre à niveau les moyens nécessaires au fonctionnement des collèges. Les dotations, dédiées à la fois aux dépenses patrimoniales (entretien, viabilisation) et à la pédagogie, sont passées de 11M€ en 2004 à 16 M€ en 2011, soit une augmentation de 44,67%.

Une concertation menée avec les principaux de collèges va permettre de revaloriser le montant de ses dotations en collant au plus près les dépenses patrimoniales et en valorisant la part pédagogique. **La dotation globale de fonctionnement 2012 d'un montant de 16,5 M€ évolue ainsi de 1,86% par rapport à celle de 2011.** Sans l'intégration des dotations complémentaires dans les calculs de 2012, l'évolution serait de 0,83%. **Cette dotation est en hausse pour 62 collèges. Le coût moyen par élève passe de 306,95€ en 2011 à 310,02€ en 2012.**

2. Solidarités

Favoriser l'insertion professionnelle des habitants des quartiers classés ZUS

Le Département met en place le Contrat Départemental de Cohésion Sociale (CDCS)

Afin de soutenir les habitants des quartiers classés Zones Urbaines Sensibles (ZUS) qui rencontrent plus de difficultés d'insertion professionnelle que d'autres, le Département met en place un **Contrat Départemental de Cohésion Sociale (CDCS)**. Ce dispositif repose sur le financement, partagé par le Département et les communes, d'actions innovantes dans le domaine des Solidarités, et parfois même dans les domaines de la Culture, du Sport ou de la Citoyenneté. Ce financement portera sur des dépenses de fonctionnement d'actions portées par des associations domiciliées dans les communes comportant au moins un quartier ZUS : **Canteleu, Dieppe, Fécamp, Gonfreville-l'Orcher, le Havre, le Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen et Elbeuf**. Entre 2012 et 2014, le Département consacrera **1.5 M€** aux CDCS.

3. Culture

Développer son rôle d'acteur culturel

Le Département propose une programmation 2012 riche dans ses sites et musées

Le Département de Seine-Maritime s'investit pleinement dans le prochain rendez-vous des Jeux Olympiques notamment avec son opération « La Seine-Maritime, un tremplin pour les Jeux ». C'est pour cela, qu'en 2012, le Département a choisi de mettre à l'honneur **le sport et l'Angleterre**, pays d'accueil des jeux olympiques 2012, à travers la programmation des sites et musées départementaux. Le Musée des Antiquités, le Parc de Clères, le Musée Pierre Corneille et le Musée Victor Hugo présenteront tous, en 2012, des expositions sur le sport et l'influence anglo-saxonne en Seine-Maritime. Par ailleurs, un partenariat sera mis en place entre les sites et musées du Département et **le Festival Automne en Normandie**, dans le cadre de sa nouvelle manifestation d'été «Terre de paroles ».

4. Aménagement du territoire et infrastructures

Penser la route de demain

Le Département dessine un nouveau schéma directeur pour ses routes

Il n'est plus possible aujourd'hui de penser la route uniquement comme un objet technique. Il faut penser sécurité, service, mobilité, déplacement, économie d'énergie, environnement et développement durable. Aujourd'hui le patrimoine routier seinomarin est dense (6600 km) et de qualité. Il est indispensable de revoir la manière de l'entretenir pour que les différents modes de déplacement cohabitent, de le hiérarchiser autour d'un réseau structurant de 2150 km de routes et d'un réseau local composé de 3850 km restants et de penser durable en révisant nos pratiques d'entretien tout en maintenant un haut niveau de service rendu à l'usager.

5. Développement durable

Soutenir les communes dans l'aménagement de leur territoire

Le Département pilote la démarche Natura 2000 pour les Roches d'Orival

Les Roches d'Orival ont été désignées Espace Naturel Sensible Départemental le 22 mars 2010, conformément aux dispositions du Schéma Départemental des ENS adopté en mars 2009. Ce site présente un intérêt majeur en terme de biodiversité et la désignation en ENS Départemental marque la volonté du Département d'être acteur de la gestion et de la valorisation sur ce site emblématique. En parallèle, l'Etat a relancé la démarche Natura 2000, initiée en 2003 et inachevée jusqu'à présent et, a sollicité le Département pour piloter et animer ce site. La participation du Département à la présidence du comité de pilotage et à l'animation du site Natura 2000 permettra ainsi de mettre en œuvre les actions prévues par Natura 2000, tout en les complétant avec les dispositions spécifiques à la politique ENS : acquisitions, études scientifiques, sensibilisation et accueil du public...